



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 21 décembre 2023 (18h30)
Salle des fêtes de Limony**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56
Membres suppléants	: 23
Présents	: 40
Votants	: 54
Convocation et affichage	: 14/12/2023
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Louis-Claude GAGNAIRE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Damien BAYLE (pouvoir à Laurence DUMAS), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Nadège COUZON (pouvoir à Claudie COSTE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Antoinette SCHERER), Christian FOREL (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Edith MANTELIN (pouvoir à Juanita GARDIER), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Yves RULLIÈRE (pouvoir à René SABATIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Pascal PAILHA.

**CC-2023-416 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - REGIE
ASSAINISSEMENT - REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Rapporteur : Monsieur Gilles DUFAUD

Le règlement de service règle les relations entre les usagers, propriétaires ou occupants, et le service public de l'assainissement collectif.

L'élaboration d'un nouveau règlement a été rendue nécessaire par :

- Les évolutions d'organisation de la régie d'assainissement ;
- Les retours d'expérience des équipes quant à l'application des articles du règlement ;
- La montée en compétence sur la gestion des eaux pluviales urbaines ;
- L'accentuation du besoin de séparation et de déconnexion des eaux pluviales y compris au réseau unitaire en vue de préserver le bon fonctionnement et la conformité des systèmes d'assainissement.

Aussi, les principales modifications apportées sont les suivantes :

- Clarification des éléments nécessaires à l'instruction des demandes d'urbanisme sur le volet « gestion des eaux pluviales urbaines » ;
- Définition des différents types de contrôles relatifs au raccordement des parcelles et des immeubles ;
- Précision quant aux délais de rendu des rapports de contrôle et leur validité ;
- Clarification quant à l'obligation de séparation des eaux pluviales et des eaux usées y compris pour les immeubles existants et desservis par un réseau unitaire.

Le règlement de service doit être adopté afin de définir les conditions et modalités auxquelles est soumise le déversement des eaux usées et pluviales dans les réseaux d'assainissement communautaires.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire d'adopter le nouveau règlement de service, annexé à la présente délibération, applicable au 1er janvier 2024.

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le nouveau règlement du service public d'assainissement collectif,

DECIDE de l'entrée en vigueur du règlement au 1^{er} janvier 2024,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 22/12/23
Publié le : 22/12/23
Transmis en sous-préfecture le : 22/12/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231221-46551-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET